

L'accord de méthode a été signé par la CFDT*.

L'accord de méthode s'applique pour les différentes négociations suivantes :



1	Participation
2	Fonctionnement du CSE
3	Durée du travail / Moyens syndicaux/ Télétravail
4	Egalité professionnelle /Travail atypique
5	Négociation annuelle sur les salaires
6	Mesures sociales / QVT - Mobilité durable - RPS

L'accord santé Prévoyance devrait être prolongé pour l'année 2026.

*Et l'ensemble des organisations syndicales

					Sep	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév
Ordre	Objet	Obligatoire : oui / non	Dénomination de l'accord	Date de début de négociation	S36 S37 S38 S39	S40 S41 S42 S43 S44	S45 S46 S47 S48	S49 S50 S51 S52	S53 S54 S55 S56 S57 S58	S59 S60 S61 S62 S63 S64 S65 S66 S67 S68
1	Epargne salariale	oui	Accord de participation	Terminé						
2	CSE	oui	Accord sur le fonctionnement du CSE	Terminé						
3	Moyens Syndicaux	non	Accord concernant les moyens Syndicaux	S37						
3	Temps de travail	oui	Accord Durée du travail intégrant : temps de travail, forfaits jours, CET, période CP, cotisations temps partiel, temps de trajet	S40						
3	Télétravail	oui	Accord sur le télétravail	S41						
4	Egalité pro	oui	Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie et conditions de travail intégrant : égalité hommes femmes, handicap, déconnexion	S49						
4	Travail atypique	oui	Accord relatif au travail atypique (travail de nuit, astreintes, week-end...)	S49						
5	Salaires	oui	Négociation annuelle sur les salaires	S3						
6	Mesures sociales	non	Accord relatif aux mesures sociales	S3						
6	QVT - Mobilité durable - RPS	non	Accord relatif à la QVT	S3						
		1	Participation							
		2	Fonctionnement du CSE							
		3	Durée du travail / Moyens syndicaux/ Télétravail							
		4	Egalité professionnelle / Travail atypique							
		5	Négociation annuelle sur les salaires							
		6	Mesures sociales / OVT - Mobilité durable - RPS							

La subrogation est un droit qui doit s'appliquer

Nos accords Worldgrid (mesures sociales), en cas d'arrêt de travail (<90 jours) pour maladie permettent que le salarié bénéficie du maintien de son salaire par l'entreprise, l'entreprise perçoit directement les indemnités journalières qui lui sont dues par l'Assurance Maladie. De même en cas de longue maladie le salarié bénéficie de la subrogation par rapport à la prise en charge par la prévoyance.

Plusieurs d'entre vous nous ont alerté, Alten essaie de supprimer la subrogation pour longue maladie (et quelques cas particuliers) car chez eux celle-ci n'existe que pour les arrêts maladie <90 jours.

Vos représentants ont interpellé la direction en demandant la régularisation des situations en cours. Une réunion c'est tenue vendredi 28 novembre à ce sujet pour le respect de l'accord.

La direction s'est engagée à appliquer la subrogation comme cela a été fait depuis des années et à régulariser les situations en cours

Du côté du CSE

Nous n'avons pas de commission Economie qui rencontre officiellement la direction (c'est lié à la taille de notre entreprise qui fait qu'elle n'est pas obligatoire) cependant nous avons créé un groupe de travail Economie qui suivra ce sujet et qui proposera des avis sur ce thème aux élus.

Enfin, comme vous avez pu le voir le site du CSE Worldgrid est opérationnel depuis le 13 novembre 😊. On y est arrivé 😊

Dans un premier temps nous validerons vos coordonnées ainsi que les RIB. Nous reviendrons rapidement vers vous pour la ou les activités 2025

Les ASC Iseran

La **CFDT** Worldgrid, Eviden et Atos propose une convention aux différents CSE pour mutualiser les activités des CSE à partir du 1^{er} janvier 2026.

Cela se traduira par autoriser l'accès :

- aux activités de prêts (xxxthèques, prêt de matériel, etc.) dont le matériel appartient à l'un des CSE
- à ses infrastructures (salles de sport, salles d'activité diverses, etc.) existantes pour la pratique sportive et physique, musicale et ludique.
-

Quelle que soit la couleur des cordons, tous les salariés du site doivent pouvoir partager des moments conviviaux ensemble.

Plus nous sommes nombreux et d'horizons différents, plus c'est enrichissant. La **CFDT** souhaite des ASC locales ouvertes à tous sans distinction.

Pour vous informer et nous joindre :

Site web : <https://www.cfdt-worldgrid.org/>

LinkedIn :

<https://www.linkedin.com/company/cfdt-worldgrid>



As-tu déjà pensé à adhérer à la CFDT ?

Nous te proposons de rejoindre le collectif **CFDT** de Worldgrid.

Plusieurs d'entre nous ont franchi le pas, tu peux le faire également.

Si tu le souhaites il suffit de [cliquer ici](#).

Nous sommes aussi à ta disposition pour en discuter.

Adhérer à la CFDT, c'est bénéficier de services !

Pour en savoir plus : cliques [ici](#)



Le calendrier **CFDT** Worldgrid 2026

Est disponible !

